



Présidence de la Conférence
des Régions ultrapériphériques | La Réunion
2023/25



PRÉSIDENCE RÉUNIONNAISE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

BILAN D'ACTIVITÉ

NOVEMBRE 2023 - AVRIL 2025

SOMMAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES	4
LES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP	4
LA COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP	5
LES FONCTIONS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP	5
L'INVESTITURE DE LA PRÉSIDENTE HUGUETTE BELLO À LA PRÉSIDENTENCE DE LA CONFÉRENCE	6
LE COMITÉ DE SUIVI RUP ET LE GROUPE DE TRAVAIL TRIPARTITE « COMMISSION EUROPÉENNE – ÉTATS MEMBRES - RUP »	6
RÉUNIONS DU COMITÉ DE SUIVI	9
RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TRIPARTITE	10
BILAN DES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES ET DE SON COMITÉ DE SUIVI	9
1^{er} semestre : Novembre 2023/Avril 2024	10
2^{ème} semestre : Mai 2024/Octobre 2024	16
3^{ème} semestre : Novembre 2024/Avril 2025	25

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE

En acceptant en novembre 2023 la responsabilité de la Présidence de la Conférence des Présidents des RUP, je me suis mise au service d'une ambition pour nos 9 Régions ultrapériphériques.

Dix-huit mois, c'est court à l'échelle de l'histoire de la Conférence des Présidents des RUP. Nous célébrons en effet cette année le trentième anniversaire de la signature, en Guadeloupe, de notre premier protocole de coopération entre nos régions, deux ans après l'Acte fondateur de Saint-Malo. Mais ces dix-huit mois ont été aussi une période intense et riche en défis. Nous avons vécu une période charnière pour l'Union européenne, marquée par le renouvellement de ses institutions en 2024. Dans ce contexte, notre mobilisation a été cruciale pour faire entendre la voix de l'ultrapériphérie et défendre nos intérêts communs. Ensemble, nous avons œuvré sans relâche pour :

- Sensibiliser les nouvelles Institutions européennes à la réalité de nos territoires ;
- Défendre une politique de cohésion forte et adaptée à nos spécificités pour l'après 2027 ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie européenne en faveur des RUP ;
- Promouvoir une véritable insertion régionale pour nos territoires.

Nos efforts ont en grande partie, porté leurs fruits. Nous avons obtenu des avancées significatives, notamment, avec :

- Le nouvel agenda politique de la Commission européenne défini en juillet 2024 et qui prévoit de continuer à soutenir les RUP. Il engage également une série de nouvelles stratégies dans des domaines pertinents pour les RUP : logement abordable, eau, économie circulaire, stratégie pauvreté, pacte pour les océans, adaptation au changement climatique et alimentation ;
- La reconnaissance explicite de nos spécificités dans plusieurs conclusions du Conseil de l'UE relatives à la cohésion et à l'avenir de notre jeunesse ;
- Le lancement de projets dans le domaine de la jeunesse des RUP avec l'Appel à projets « YOUTH4Ors » et de la biodiversité dans le cadre du programme « BESTLIFE 2030 » ;
- L'approbation du projet collaboratif intitulé « REMOTE » au titre d'INTERREG Europe qui vise à développer une plateforme d'énergies renouvelables pour les Régions Ultrapériphériques.



Cependant, des défis persistent. Nos économies restent fragiles face aux crises mondiales et nos indicateurs socio-économiques demeurent très préoccupants. Nous devons continuer à plaider pour une approche différenciée, fondée sur l'article 349 du TFUE, qui prenne en compte nos réalités géographiques, climatiques et économiques uniques. Alors que je m'apprête à passer le flambeau au Président de la collectivité régionale de Guadeloupe, je suis convaincue que notre unité et notre détermination continueront à faire la force de notre action. L'année 2025 s'annonce cruciale pour l'avenir de nos régions au sein de l'Union européenne. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre confiance et votre engagement sans faille à mes côtés. Ensemble, nous avons démontré que nos régions, malgré leur éloignement, sont au cœur du projet européen et ont un rôle essentiel à jouer dans sa diversité et sa richesse.

Continuons à porter haut et fort la voix de l'ultrapériphérie, pour une Europe plus juste, plus inclusive et plus attentive à la réalité de tous ses territoires.

Huguette BELLO

Présidente de la Région Réunion

Présidente de la Conférence des Présidents des RUP



LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

S'inscrivant dans la continuité de la résolution de Saint-Malo en 1993 et régie par le premier protocole de coopération signé, il y a trente ans, par les Présidents des Régions Ultrapériphériques en Guadeloupe en 1995, la Conférence se mobilise en faveur de la défense de l'ultrapériphérie dans le cadre de toutes les politiques européennes d'intérêt pour leurs territoires, notamment les politiques à fort impact territorial comme, la politique de cohésion, la pêche, l'agriculture, la recherche et l'innovation, l'emploi, la formation, le développement économique, le développement durable.

LES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP

Elles se déclinent autour de trois grands volets :

- ▶ Défendre, préserver et renforcer les acquis propres aux RUP relatifs à des mesures fiscales et douanières (ex : octroi de mer, AIEM) ou encore à la compensation des effets des handicaps de l'ultrapériphérie (ex : programmes POSEI, FEDER-Surcoûts, plan de compensation des surcoûts dans le domaine de la pêche) ;
- ▶ Rencontrer régulièrement la Commission européenne et fournir des contributions aux travaux des États membres d'appartenance (contribution à des positions nationales concertées France-Espagne-Portugal), ainsi qu'aux travaux des institutions (participation à des études, réponses aux consultations publiques, propositions d'amendements législatifs notamment) ;
- ▶ Adopter des positions communes et formuler des propositions opérationnelles et concertées, adaptées à la situation de l'ultrapériphérie.

LA COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP

La Conférence est composée par les Présidents des organes exécutifs de chaque région membre de la Conférence.

Açores : **José Manuel BOLIEIRO**
Canaries : **Fernando CLAVIJO BATLLE**
Guadeloupe : **Ary CHALUS**
Guyane : **Gabriel SERVILLE**
Madère : **Miguel ALBUQUERQUE**
Martinique : **Serge LETCHIMY**
Mayotte : **Ben Issa OUSSENI**
Réunion : **Huguette BELLO**
Saint-Martin : **Louis MUSSINGTON**

LES FONCTIONS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP

La Conférence des Présidents des RUP est un organe de coopération. Elle est composée :

- ▶ D'un organe politique, la Conférence, qui réunit les Présidents des RUP
- ▶ D'un organe technique, le Comité de Suivi RUP.

La Conférence se doit de :

- ▶ Définir et impulser les orientations politiques et stratégiques fondamentales de la coopération entre les RUP ;
- ▶ Représenter les intérêts communs de l'ultrapériphérie auprès des institutions, des organes et des organismes européens ;
- ▶ Choisir parmi leurs membres, une présidence tournante de la Conférence et pour un mandat d'au moins une année. Le 8 novembre 2023, le Président du Gouvernement régional des Canaries a passé le relais à la Présidente de la Région Réunion ;
- ▶ Adopter toutes les délibérations nécessaires à la poursuite des objectifs de la Conférence.

La Conférence se réunit en session ordinaire, au moins, une fois par an dans le territoire de la Région qui assure la présidence.

Cette année, la Conférence se tient à Saint-Denis de La Réunion les 7 et 8 avril 2025. La Déclaration finale qui sera adoptée lors de cet événement sera transmise au Parlement européen, au Conseil européen, à la Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne, à la Commission européenne, au Comité Économique et Social Européen, au Comité des Régions ainsi qu'aux États membres concernés.

L'INVESTITURE DE LA PRÉSIDENTE HUGUETTE BELLO À LA PRÉSIDENTENCE DE LA CONFÉRENCE DU 9 NOVEMBRE 2023

À Santa Cruz de Tenerife (îles Canaries), la Présidente Huguette BELLO s'est vu confier la présidence de la Conférence des Présidents des RUP ainsi que la responsabilité de fixer son orientation politique jusqu'en avril 2025. Dans son discours de passation, elle a tenu à saluer la présidence portée par Fernando CLAVIJO BATLLE, Président du Gouvernement des Canaries, et le travail important mené durant cette présidence pour les RUP. Elle a par ailleurs affirmé s'inscrire dans la continuité des actions entreprises par ses prédécesseurs pour faire entendre la voix de l'ultrapériphérie avec, pour cette année décisive, de nouveaux chantiers à engager conformément au mandat qui a été donné à la Présidence réunionnaise de la Conférence des Présidents des RUP :

- Contribuer à sensibiliser les institutions européennes qui ont été renouvelées en 2024 sur la réalité de l'ultrapériphérie ;
- Veiller à la bonne prise en compte des RUP dans les suites qui seront données au processus de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ;
- Défendre les intérêts des RUP dans les débats sur l'avenir de la politique de cohésion post 2027 ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie européenne en faveur des RUP ;
- Exercer la plus grande vigilance sur les textes du paquet climat « ajustement à l'objectif 55 » afin que leur mise en œuvre soit adaptée aux spécificités des RUP et reste pleinement compatible avec leur situation économique et sociale et le pouvoir d'achat de leur population ;
- Veiller à la mise en œuvre de mesures cohérentes et efficaces pour une vraie insertion régionale des RUP.



LE COMITÉ DE SUIVI RUP

Pour mettre en œuvre ses orientations politiques et stratégiques, la Conférence s'appuie sur une instance technique, le Comité de suivi RUP.

Les travaux du Comité de suivi RUP réunissent des membres des administrations régionales, désignés par chaque Président. Ils sont dirigés et animés par la Région qui assure la présidence de la Conférence pendant toute la durée de son mandat. Actuellement, et depuis novembre 2023, cette présidence est assurée par la Région Réunion. Au sein du Comité de Suivi RUP, les décisions sont prises sur la base du consensus.

L'agenda européen étant particulièrement intense, les échanges se font de manière permanente entre les membres du Comité de Suivi RUP.

Le Comité de suivi s'est réuni tout au long de la présidence réunionnaise de la Conférence, soit en distanciel, soit en présentiel à Bruxelles, pour faire le point sur les dossiers en cours et pour échanger avec les représentants des Ins-

titutions européennes et des représentations permanentes de la France, de l'Espagne et du Portugal auprès de l'Union Européenne.

Ainsi, plusieurs contributions ont été transmises à la Commission européenne dans le cadre de consultations publiques sur différentes politiques européennes, démontrant l'engagement actif des régions ultrapériphériques dans le processus décisionnel européen.

Plusieurs contributions écrites ont été élaborées. Ces positions conjointes soulignent tout l'impératif d'un traitement différencié pour les RUP, aligné sur l'article 349 TFUE, afin de répondre à leurs défis structurels (ex : climat, éloignement) et conjoncturels (ex : crises géopolitiques, inflation).

Ces positions communes, adossées à l'agenda européen, ont porté sur le 9^{ème} rapport de cohésion économique, sociale et territoriale (décembre 2023), le livre blanc sur les infrastructures du numérique (juin 2024), le cadre des aides d'Etat « de minimis » dans le domaine de l'agriculture (juillet 2024), la révision des lignes directrices des aides d'Etat relatives aux infrastructures aéroportuaires et aux compagnies aériennes en octobre 2024 et en mars 2025, les prochains programmes de coopération territoriale européenne INTERREG (novembre 2024), le pacte européen pour les océans (février 2025).

SOUS PRÉSIDENTE RÉUNIONNAISE, LES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI RUP SE SONT RÉUNIS.

Onze fois en distanciel :

- Les 13 et 14 décembre 2023
- Le 11 mars 2024
- Le 23 mai 2024
- Les 17 et 18 septembre 2024
- Le 5 novembre 2024
- Le 11 décembre 2024
- Le 18 décembre 2024
- Le 9 janvier 2025
- Les 12 et 13 février 2025.
- Le 5 mars 2025
- Du 10 au 12 mars 2025

Cinq fois en présentiel :

- Les 6 et 7 février 2024 (Bruxelles)
- Les 9 et 10 avril 2024 (Bruxelles)
- Les 8 et 9 octobre 2024 (Bruxelles)
- Le 27 novembre 2024 (Bruxelles)
- Les 3 et 4 avril 2025 (Saint-Denis de La Réunion).



LE GROUPE DE TRAVAIL TRIPARTITE « COMMISSION EUROPÉENNE – ÉTATS MEMBRES – RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES »

Cette instance a été mise en place par la Commission européenne en 2013 et illustre le partenariat renforcé qui lie les Régions ultrapériphériques, les autorités françaises, espagnoles, portugaises, et la Commission européenne. Elle se réunit quatre fois par an à Bruxelles, centre névralgique du processus décisionnel européen, selon un ordre du jour proposé par la Commission européenne. L'unité en charge des questions relatives aux Régions ultrapériphériques de la Direction Générale REGIO en assure le pilotage.

Y participent différentes directions générales de la Commission européenne, les représentations permanentes auprès de l'UE et les représentants de certains ministères de la France, de l'Espagne et du Portugal, ainsi que les membres de la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques. En fonction des sujets inscrits à l'agenda, des experts peuvent être invités à y participer.

Le groupe de travail tripartite traite de thématiques européennes d'intérêt pour l'ultrapériphérie et permet d'échanger sur les besoins et les priorités des RUP.

Six groupes de travail « Régions ultrapériphériques » se sont tenus à Bruxelles durant la présidence réunionnaise de la Conférence :

- 6 février 2024
- 4 avril 2024
- 26 juin 2024
- 15 octobre 2024
- 28 novembre 2024
- 6 mars 2025



BILAN DES ACTIVITÉS
DE LA CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS
DES RÉGIONS
ULTRAPÉRIPHÉRIQUES
ET DE SON COMITÉ DE
SUIVI EN LIEN AVEC
LES INSTITUTIONS
EUROPÉENNES



1^{er} SEMESTRE : Novembre 2023-Avril 2024

16-17 novembre 2023 : 50^{ème} anniversaire de la Conférence des Régions périphériques et Maritimes (CRPM) - Saint-Malo - France

L'Assemblée Générale de la CRPM de St Malo (50^{ème} anniversaire), qui s'est tenue les 16-17 novembre 2023 a été l'occasion d'une restitution de la déclaration finale de la XXVIII^{ème} CPRUP lors de la séquence dédiée au sein de la Commission des Îles.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT, représentant de la Présidente Huguette BELLO et Conseiller régional en charge de la Recherche et de la Transition Énergétique de la Région Réunion a partagé l'expérience de La Réunion en matière de transition énergétique et de développement durable. Son intervention au sein de l'atelier sur les énergies marines off-shore a souligné les défis et les opportunités uniques auxquels font face les RUP dans leur quête de développement durable.

30 novembre 2023 : Conclusions du Conseil de l'UE sur l'avenir de la politique de cohésion

Cette position adoptée par les 27 États membres de l'UE reconnaît explicitement les spécificités des régions ultrapériphériques : *« Le Conseil est conscient de leur situation socio-économique structurelle particulière, aggravée par leur éloignement, leur insularité, leur faible superficie, leur relief et leur climat difficiles, les risques naturels et leur dépendance économique. Le Conseil invite la Commission à tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'article 349 du traité et à intégrer systématiquement, dans le cadre des analyses d'impact respectives, le critère spécifique et dédié que constituent les effets de ses futures propositions législatives sur les régions ultrapériphériques ».*

Décembre 2023 : L'OCDE publie les résultats de ses travaux sur les opportunités pour les Régions ultrapériphériques dans le cadre des chaînes de valeur mondiales

La Commission européenne et l'OCDE ont démarré en 2020 un processus de dialogue et d'apprentissage entre pairs pour mieux comprendre la croissance et les scénarios de développement dans les RUP de l'UE.

Les résultats de cette collaboration soulignent le potentiel de collaborations internationales avec un large éventail de partenaires.

Ils clarifient les opportunités pour accroître l'internationalisation et la coopération avec des partenaires au-delà de l'UE, y compris les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'autres économies en développement et émergentes telles que les petits États insulaires en développement (PEID). L'analyse identifie des opportunités de réformes pour tirer le meilleur parti du budget pluriannuel de l'UE et de la stratégie de la Commission européenne



« Placer les personnes au premier plan, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'UE » adoptée en 2022.

À l'issue de ce processus de dialogue et de partage de connaissance à l'international, plusieurs études ont été publiées :

- ▶ Internationalisation, spécialisation et collaboration technologique dans les Régions ultrapériphériques de l'UE ;
- ▶ Industries agroalimentaires novatrices dans les Régions ultrapériphériques de l'UE ;
- ▶ Faire des énergies renouvelables des moteurs de la compétitivité dans les Régions ultrapériphériques de l'UE ;
- ▶ Mer et innovation : vecteurs d'internationalisation des Régions ultrapériphériques de l'UE ;
- ▶ Les secteurs de la culture et de la création comme levier de développement des Régions ultrapériphériques de l'UE.

Décembre 2023 : Position commune de la CPRUP dans le cadre de la consultation publique sur la politique de cohésion : Réduction des disparités dans l'UE et 9^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale

Dans le cadre de la préparation du 9^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, la CPRUP a souligné l'importance d'une politique de cohésion robuste pour les RUP. Les principales recommandations incluent notamment :

- ▶ L'approfondissement de l'approche territoriale de la politique de cohésion ;
- ▶ La garantie d'une plus grande flexibilité dans la gestion des fonds ;
- ▶ La prise en compte des indicateurs démographiques spécifiques aux RUP ;
- ▶ Le maintien d'un soutien fort aux infrastructures de base dans les RUP.

5 février 2024 : Lancement de l'Appel à projets « YOUTH4Ors » Renforcement des opportunités pour les jeunes des régions ultrapériphériques

Cofinancé par l'UE et avec un budget de 650.000 euros sur deux années, le projet YOUTH4ORs apporte un soutien ciblé aux actions menées par les jeunes des régions ultrapériphériques : l'appel à projets comprend deux volets, l'un destiné aux individus ou équipes de jeunes (15-25 ans), l'autre aux associations à but non lucratif ou établissements d'enseignement.

Les aides versées varient entre 5.000 et 10.000 euros par projet.

- ▶ À l'issue du 1^{er} appel à projets, 195 candidatures ont été reçues dont 164 étaient éligibles. 70 actions ont été sélectionnées (37 actions menées par des jeunes, 33 actions menées par des organisations), 30 dans les RUP françaises, 18 aux Canaries, 22 dans les RUP portugaises.
- ▶ Parmi les actions sélectionnées, les thématiques les plus récurrentes sont : la formation, le développement de compétences, l'éducation, l'inclusion, le climat.

Ce projet se poursuit en 2025 et fera l'objet de recommandations.



6 février 2024 : Groupe de travail RUP-États-Commission européenne

Le 6 février, s'est tenue une réunion du groupe de travail « Régions ultrapériphériques ». Les neuf RUP et leur État membre respectif, l'Espagne, la France et le Portugal, ont participé à cette réunion qui a abordé, entre autres, la préparation du prochain rapport de mise en œuvre de la stratégie européenne pour les régions ultrapériphériques, l'appel à projets « jeunesse » des RUP, ainsi que les conclusions de l'étude sur les conditions de vie et l'accès aux besoins fondamentaux et l'assistance mise en place par la Commission européenne à travers l'outil de conseil pour les régions ultrapériphériques.

6 février 2024 : Étude de la Commission européenne sur les conditions de vie dans les Régions ultrapériphériques

Par cette publication, la Commission européenne s'est penchée sur les tendances régionales concernant divers aspects des conditions de vie et de l'accès aux besoins fondamentaux dans les régions ultrapériphériques. Ces analyses offrent une vue d'ensemble sur l'accès à certains besoins - logement, eau potable et assainissement, électricité, climatisation et chauffage, connectivité internet et téléphonique - dans toutes les régions ultrapériphériques.

29 février 2024 : 20^{ème} FORUM UE-PTOM-Bruxelles

Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional de La Réunion et Présidente de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP), est intervenue lors du 20^{ème} Forum UE-PTOM, le 29 février 2024. Dans son discours, Mme BELLO, tout en rappelant nettement les différences statutaires en droit européen des RUP et des PTOM a souligné leurs caractéristiques communes, mettant en avant l'importance de valoriser leur positionnement géographique unique. Elle a insisté sur la nécessité pour ces territoires de se positionner comme acteurs du co-développement et de la coopération européenne dans leurs bassins

respectifs. En conclusion, la Présidente a réaffirmé la volonté de renforcer les moyens d'une politique européenne permettant de libérer le potentiel de chaque territoire, soulignant le rôle crucial des RUP et des PTOM comme avant-postes de l'Europe dans le monde.



5 mars : L'EIT définit sa feuille de route pour dynamiser l'innovation dans les Régions ultrapériphériques

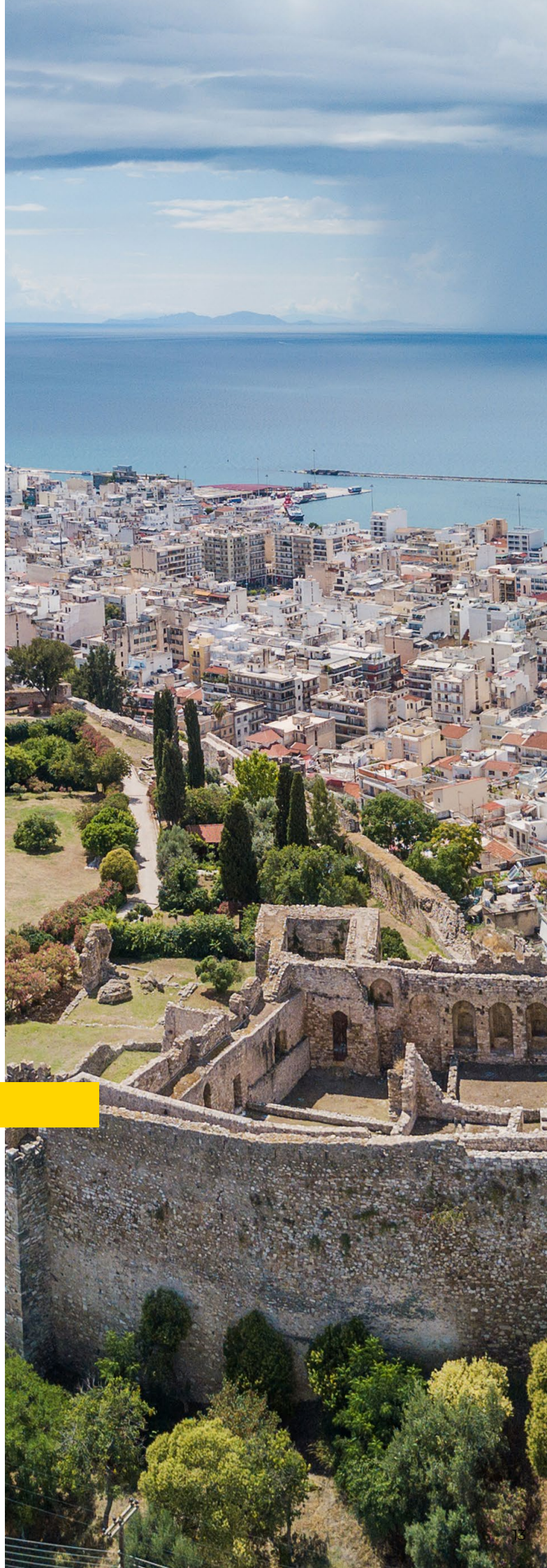
Dans le contexte de l'adoption de la stratégie d'innovation pour les Régions ultrapériphériques par l'EIT (Institut européen d'innovation et de technologie), la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques représentée par Maya CESARI, conseillère régionale déléguée à l'innovation, est intervenue à l'évènement du 5 mars 2024 organisé aux Canaries pour y énoncer les priorités de la Conférence : un traitement sur-mesure qui tient compte de chacune des stratégies de spécialisation intelligente des RUP et la localisation de hubs d'innovation à l'échelle régionale, au plus près des écosystèmes régionaux de l'innovation.

22 mars : Le bureau politique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) se réunit à Patras (Grèce occidentale).

À l'occasion du Bureau politique de la CRPM, plusieurs positions politiques ont été soumises au vote du Bureau Politique.

- **Transport & Accessibilité** : Paquet écologisation du transport de marchandises ;
- **Migrations** : Pacte européen sur la migration et l'asile ;
- **Cohésion** : Position de la CRPM sur l'avenir de la politique de cohésion post 2027 et avenir d'INTERREG : Libérer pleinement son potentiel.

Avec le soutien de la Région des Açores, la Conférence des Présidents des RUP est parvenue à faire adopter, dans la position arrêtée par la CRPM sur INTERREG Post 2027, un amendement en faveur de la coordination indispensable pour les programmes INTERREG des RUP en lien avec des fonds de la politique de développement dits « NDICI » et les fonds de la décision d'association des PTOM. Cette position répond aux particularités des programmes INTERREG des RUP aux frontières externes de l'UE. : « À cet égard, il est indispensable d'améliorer la coordination des fonds du FEDER, du NDICI et de la décision d'association outre-mer, afin de faciliter la coopération des régions ultrapériphériques avec les pays partenaires extérieurs du voisinage, tels que les pays ACP et les PTOM ».



27 mars 2024 : La Commission européenne adopte le 9^{ème} rapport de cohésion économique, sociale et territoriale

Le 9^{ème} rapport sur la cohésion montre le besoin d'instaurer à l'avenir une politique plus forte et modernisée pour renforcer le modèle de croissance de l'Europe, construire une Union inclusive et pour atteindre l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale fixé par le traité. La Commission suggère notamment de s'attaquer aux dynamiques économiques émergentes et aux nouveaux déséquilibres, d'adapter le soutien aux besoins régionaux, d'accélérer la mise en œuvre, de poursuivre la simplification, de renforcer l'orientation vers les performances et d'établir des liens avec les réformes et de prévoir des marges de manœuvre pour réagir aux événements imprévus.

Il met en évidence les faibles niveaux de PIB par habitant des régions ultrapériphériques (inférieurs à la moyenne de l'UE), la faible croissance du PIB par habitant et les grandes différences de taux de croissance et de revenu disponible entre les régions au sein de certains pays comme la France. Le rapport souligne également les taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, les faibles niveaux d'éducation, les risques plus élevés de pauvreté et d'exclusion sociale dans la plupart des régions ultrapériphériques. En termes de démographie, il souligne le défi que représentent le vieillissement de la population et les migrations nettes vers l'extérieur dans les régions éloignées en raison du manque d'opportunités économiques et d'emploi, ainsi qu'une pression migratoire importante dans d'autres régions ultrapériphériques. Enfin, le rapport souligne l'impact positif de la politique de cohésion dans les régions ultrapériphériques.

4 Avril 2024 : Groupe de travail RUP-États-Commission

Dans le cadre du partenariat renforcé entre les RUP et la Commission européenne, une réunion du groupe de travail « Régions ultrapériphériques », organisée par l'Unité RUP de la DG REGIO, s'est tenue en distanciel le jeudi 04 avril, avec la participation de représentants des RUP et de leur état membre (Espagne, France et Portugal). Cette réunion a permis d'échanger, entre autres, sur la récente décision de la Commission européenne relative aux aides d'État pour le renouvellement des flottes de pêche dans certaines RUP mais également sur la préparation du prochain rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la stratégie de l'ultrapériphérie qui sera adopté en octobre 2024. Enfin, les travaux ont porté sur l'organisation d'un atelier sur les régions ultrapériphériques dans le cadre de la Semaine des Régions et des Villes le 10 octobre 2024.

11 et 12 avril : 9^{ème} Forum sur la cohésion à Bruxelles

Le 9^{ème} forum sur la cohésion marque une étape clé dans la réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion européenne. Ce rendez-vous a posé les bases d'une réforme attendue pour 2028-2034, où la différenciation territoriale devra concilier justice sociale et efficacité économique.





11 - 12 APRIL 2024
BRUSSELS

#COHESIONFORUM

23 et 24 avril : Assemblée générale de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes à Ponta Delgada aux Açores

La participation de la Présidence réunionnaise de la CPRUP aux travaux de Ponta Delgada s'inscrit dans une dynamique de plaidoyer renforcé en faveur des RUP. Les débats ont souligné :

- ▶ La nécessité d'intégrer les spécificités insulaires et ultrapériphériques dans la politique de cohésion post-2027 ;
- ▶ L'importance d'une économie bleue durable, avec des interventions sur la gouvernance maritime multi-niveaux ;
- ▶ La validation d'une déclaration finale réaffirmant l'importance de l'article 349 du TFUE pour les RUP.

Cet événement a été jalonné par l'organisation de plusieurs ateliers réunissant les régions ultrapériphériques (Açores, Madère, Canaries, Guadeloupe, Réunion), et a favorisé une approche concertée des RUP face aux défis climatiques et énergétiques

La session sur le thème de l'énergie a été l'occasion pour Jean-Pierre CHABRIAT, représentant de la Présidente Huguette BELLO et Conseiller régional en charge de la Recherche et de la Transition Énergétique de la Région Réunion, d'exposer la nécessaire implication des communautés locales dans ce processus d'autonomie énergétique.



2^{ème} SEMESTRE : Mai-Octobre 2024

2 mai 2024 : Étude menée par la Commission européenne dans le cadre de l'évaluation des programmes POSEI 2014-2020

Les programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) soutiennent la production locale des Régions ultrapériphériques par des paiements directs aux agriculteurs, des mesures de marché et la fourniture de produits agricoles essentiels.

La Commission prépare, depuis fin 2022, une évaluation sur le régime POSEI sur la période 2014-2020, visant à analyser l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'UE dans la mise en œuvre de ce dispositif. Dans ce cadre, elle a lancé une étude indépendante dont les résultats soulignent le rôle fondamental du POSEI dans les régions ultrapériphériques pour la préservation des paysages agricoles traditionnels et la promotion de la durabilité économique et environnementale. L'évaluation finale du régime POSEI tel que mené par la Commission européenne est prévue pour le 1^{er} semestre 2025.

28 mai 2024 : Publication de la Commission européenne sur les réalisations de la politique de cohésion

Cette publication présente les résultats et les réalisations de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Entre 2014 et 2020, le Fonds européen de développement (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (FC) ont investi un total de 551 milliards €, avec des contributions nationales, dans les économies et les sociétés européennes.

La publication comprend une section sur les régions ultrapériphériques, soulignant la pertinence du FEDER, du FSE et de REACT-UE (8,8 milliards d'euros au total) ainsi que les orientations stratégiques visant à relever les défis et les contraintes permanentes des régions ultrapériphériques et à contribuer à leur développement. Le FEDER a également encouragé

la coopération avec les pays voisins par le biais des programmes INTERREG.

30 et 31 mai : Journées Maritimes Européennes à Svendborg au Danemark

Les 30 et 31 mai à Svendborg, au Danemark, une délégation de La Réunion conduite par Maya CESARI, conseillère régionale déléguée à l'innovation et à l'économie bleue et présidente de l'Institut bleu, a participé à cet événement visant à favoriser les coopérations internationales pour valoriser et protéger les milieux marins. La délégation réunionnaise, composée aussi de Erwann LAGABRIELLE, enseignant-chercheur en géographie à l'Université de La Réunion et de Jean TURQUET, représentant du centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB) a, dans ce cadre, exposé l'importance de l'économie bleue durable. En effet, les activités maritimes traditionnelles comme la pêche et le transport, ou nouvelles telles que les biotechnologies ou les énergies renouvelables, constituent un levier pour le développement de l'île, la création de valeur, la formation et l'emploi.

Maya CESARI a plaidé en faveur d'une stratégie européenne de bassin maritime pour l'océan Indien, lors de ses échanges avec Éric BANEL, directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture et représentant du secrétariat d'État chargé de la Mer.





De gauche à droite :

Eric BANEL, directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture ; Maya CESARI, conseillère régionale déléguée à l'innovation et à l'économie bleue, Jean TURQUET, représentant du centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB) et Erwann LAGABRIELLE, enseignant-chercheur en géographie à l'Université de La Réunion

Juin 2024 : 7^{ème} édition du rapport de l'UE sur l'économie bleue

Le rapport présente les dernières tendances dans le secteur de l'économie bleue de l'UE, y compris les progrès réalisés dans la transition énergétique pour faire face au changement climatique, ainsi que les défis et les objectifs technologiques. Il examine également l'impact potentiel des inondations côtières sur les services écosystémiques et évalue la résilience économique le long du littoral de l'UE-27.

Le rapport comprend une section spécifique (3.4) sur les impacts socio-économiques des inondations côtières dans les régions ultrapériphériques.

11-12 juin 2024 : Bureau politique de la CRPM à Skoder (Albanie)

À la suite des élections européennes de 2024, les dirigeants de la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM) ont recentré leurs priorités sur le renforcement de la cohésion territoriale et la défense d'une gouvernance multi-niveaux, face à un contexte marqué par la montée des mouvements eurosceptiques et des crises géopolitiques affectant directement les territoires.

Dans le cadre des priorités stratégiques pour le prochain cadre financier (CFP 2028-2034), les membres de la CRPM réclament :

- Un budget accru pour les fonds structurels (FEDER, FSE+), avec des critères adaptés aux spécificités des régions maritimes et ultrapériphériques (surcoûts logistiques, enclavement) ;
- Une simplification administrative des programmes européens, jugés trop complexes pour les petites collectivités.

18 juin : Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le 9^{ème} rapport de cohésion économique, sociale et territoriale

Les conclusions du Conseil de l'UE marquent une avancée significative pour les Régions ultrapériphériques (RUP), en intégrant explicitement leurs spécificités dans l'agenda post-2027.

C'est ainsi que le Conseil de l'UE :

« RAPPELLE la situation économique et sociale structurelle des régions ultrapériphériques, reconnue à l'article 349 du TFUE, et SOULIGNE que la politique de cohésion doit répondre à leurs défis en matière de développement et soutenir leur intégration régionale ; REAFFIRME l'application de l'article 349 du TFUE, soulignant la nécessité d'adapter la politique de cohésion aux contraintes permanentes des RUP (éloignement, insularité, vulnérabilité économique) ».

26 juin 2024 : Groupe de travail RUP-États-Commission européenne à Bruxelles

Les travaux du groupe s'inscrivent dans un contexte de renouvellement des institutions européennes et de la préparation du cadre post-2027, avec un accent sur l'adaptation des politiques aux spécificités des RUP reconnues par l'article 349 TFUE. Les RUP plaident pour un cadre post-2027 différencié et simplifié, capitalisant sur leur expertise territoriale et renforçant leur résilience face aux crises multiples (climat, inflation, sécurité alimentaire). En outre, les échanges ont porté notamment sur une première étude indépendante évaluant la pertinence des programmes POSEI et sur la mise en œuvre du projet de biodiversité intitulé BESTLIFE 2030 dans le cadre de la préparation du second appel à projets programmé au 1^{er} semestre 2025.

30 juin 2024 : Contribution au Livre blanc sur les infrastructures numériques

La Conférence des Présidents des RUP a adopté une contribution dans le cadre de la consultation publique de la Commission européenne sur les infrastructures numériques et notamment les câbles sous-marins. Du fait de leur localisation géographique dans le monde, les RUP demeurent des sites à la fois stratégiques et vulnérables en termes de connectivités numériques et de leurs infrastructures.

Dans ce contexte, la Conférence insiste notamment sur :

- Renforcer les capacités des RUP grâce à la recherche et l'innovation ouverte et aux capacités technologiques ;
- Faire bénéficier les RUP des avancées de la communauté d'innovateurs européens ;
- Intégrer les RUP dans les corridors numériques européens et les projets d'intérêt commun ;
- Faire bénéficier les RUP de projets pilotes car ces régions présentent un fort potentiel en dépit de leur éloignement géographique ;
- Encourager un cadre sur-mesure pour le soutien aux câbles sous-marins des RUP qui soient performants et sécurisés ;
- Tenir compte de situations spécifiques pour garantir l'éligibilité des RUP aux appels à propositions de la Commission européenne, par des critères qui tiennent dûment compte de leur situation spécifique ;
- Développer et soutenir la sécurité des câbles sous-marins des RUP dans un contexte de menaces et d'attaques à l'international.



2-4 juillet 2024 : Conférence de l'OCDE sur les chaînes de valeur mondiales à Terceira - Açores

La participation de La Réunion à la conférence de Terceira sur les chaînes de valeur mondiales s'inscrit dans le cadre du projet conjoint UE-OCDE visant à renforcer le rôle des régions ultrapériphériques (RUP) dans l'économie globale :

- Spécialisation dans les filières à haute valeur ajoutée ;
- Exploitation de la biodiversité unique (80 % de la biodiversité européenne présente en RUP) ;
- Stratégie d'insertion dans les réseaux du voisinage (hubs logistiques vers l'Afrique et l'Asie et l'Amérique).

Les travaux positionnent les RUP comme un acteur pivot dans la redéfinition des politiques européennes pour les RUP, notamment sur les volets :

- Souveraineté alimentaire (diversification des sources d'approvisionnement) ;
- Économie circulaire (valorisation des coproduits agricoles) ;
- Diplomatie économique (partenariats Sud-Sud).

Cette implication s'aligne sur les priorités de la présidence réunionnaise de la CPRUP, visant à transformer les contraintes géographiques en leviers d'innovation au sein des chaînes de valeur globales.

3 juillet 2024 : La Présidente Huguette BELLO sollicite un statut d'observateur pour les Régions ultrapériphériques dans l'accord de partenariat UE-ACP dit « Samoa »

La Présidente Huguette BELLO a adressé un courrier au Président de la République française, Emmanuel MACRON, concernant l'insertion régionale des RUP dans leurs zones géographiques respectives.

La Conférence soutient en effet le renforcement de l'insertion régionale des RUP dans l'océan Indien, les Caraïbes, l'Amazonie et la Macaronésie. Les RUP sont considérées comme des « frontières actives » de l'Europe, inscrivant leurs relations avec les pays voisins dans une stratégie de co-développement. Le

Conseil de l'UE a d'ailleurs souligné l'importance des RUP pour les relations extérieures de l'UE le 21 juin 2021.

L'accord de partenariat de Samoa, successeur de l'accord de Cotonou, encourage la coopération régionale avec les RUP. Le soutien du Président de la République Macron a été sollicité pour :

- Approuver le statut d'observateur pour les RUP au sein des différentes formations de l'accord de Samoa ;
- Garantir la présence des RUP dans les instances de ce nouvel accord.

5 juillet 2024 : Courrier de la Présidence de la Conférence des Présidents des RUP à la Présidente de la Commission européenne, Madame VON DER LEYEN

En prévision de la constitution de la nouvelle Commission européenne pour la période 2024-2029, un courrier de la Présidence de la Conférence a été adressé à la Présidente VON DER LEYEN dans lequel il est notamment souligné que :

« Dans le contexte de la mise en place de la nouvelle Commission européenne, la Conférence des Présidents des RUP souhaite :

- *Rappeler l'importance d'appliquer l'article 349 du Traité pour tenir compte des situations spécifiques de nos régions, chaque fois que nécessaire ;*
- *Plaider pour le renforcement de la politique de solidarité européenne en faveur de nos régions, qui favorise une approche territoriale et ascendante, afin d'améliorer les performances en termes de convergence ;*
- *Souligner, en cohérence avec leurs réalités géographiques, le fait que les questions de connectivités demeurent des enjeux prioritaires pour réduire le déficit d'accessibilité des Régions ultrapériphériques ;*
- *Signaler l'impératif de garantir un équilibre entre les objectifs du Pacte Vert de l'UE et leur mise en œuvre dans les RUP, en raison de contraintes structurelles particulières ;*
- *Inviter la Commission européenne à faciliter l'insertion régionale des RUP par une plus grande cohérence des politiques européennes entre leurs dimensions internes et externes ;*

- Renforcer les structures dédiées spécifiquement aux RUP au sein de l'organigramme de la future Commission européenne, notamment le rôle l'Unité RUP et du groupe-inter-services sur les RUP, et redynamiser le partenariat renforcé avec nos régions, y compris par le rétablissement du Forum UE-RUP. »

17 juillet 2024 : Contribution de la Conférence des Présidents des RUP à la consultation sur les aides d'État « de minimis » dans le secteur agricole

Dans sa contribution conjointe, la Conférence des Présidents des RUP demande un doublement du seuil des aides de minimis (à 74 000 € sur 3 ans) pour tenir compte des modèles agricoles très spécifiques des Régions ultrapériphériques et des défis auxquels les filières font face, notamment :

- 80 % des exploitations agricoles des RUP font moins de 5 hectares (contre 62 % en UE).
- Le modèle familial prédominant limite la résilience face aux chocs économiques et climatiques.
- Une concurrence asymétrique avec les pays tiers voisins, non soumis aux normes européennes.
- Des surcoûts structurels (éloignement, insularité, climat) reconnus par l'article 349 TFUE ;
- Une inflation qui affecte les intrants (engrais, semences) et des ruptures d'approvisionnement aggravées par les crises géopolitiques ;
- La stagnation des budgets de la PAC depuis 2013 dans le cadre du POSEI, malgré l'urgence de sécurité alimentaire et la transition écologique en zones tropicales.

23 juillet 2024 : La Conférence des Présidents des RUP plaide pour la reconduction du projet Archipel-UE

La Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP) a adressé un courrier aux Commissaires européennes Iliana IVANOVA en charge de l'innovation, la recherche, la culture, l'éducation et de la jeunesse et Elisa FERREIRA en charge de la cohésion et des réformes, demandant la reconduction du projet pilote Archipel-UE.

Le projet Archipel-UE, lancé il y a trois ans et achevé en 2024, a été une avancée majeure



pour la promotion des expressions culturelles des RUP. Il a permis un financement dédié aux initiatives culturelles et une meilleure visibilité des secteurs culturels et créatifs des RUP. Malgré son succès, des lacunes ont été identifiées, notamment l'exclusion des pays tiers voisins et un déséquilibre entre les petites et les grandes organisations. La Conférence des Présidents des RUP demande la reconduction du projet, enrichi de nouvelles propositions et recommandations. L'objectif est de renforcer la diversité culturelle européenne en intégrant pleinement les acteurs concernés des régions ultrapériphériques.

Septembre 2024 : Position commune transmise aux membres du Parlement européen à l'occasion des auditions des Commissaires européens, soulignant les besoins spécifiques et les défis des RUP

Dans le contexte des auditions des nouveaux Commissaires européens par le Parlement européen, la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques a partagé ses attentes en posant plusieurs questions prioritaires pour lesquelles elle attend des engagements de la part des candidats auditionnés sur la durée de leur mandat. Au-delà des orientations politiques de la Présidente VON DER LEYEN pour la période 2024-2029, la Conférence plaide en faveur de politiques européennes adaptées, qui témoignent de la prise en compte par le futur Collège des Commissaires européens des régions ultrapériphériques (RUP) des Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Madère, Martinique, Mayotte et Saint-Martin.

Par cette position commune adressée aux parlementaires européens, la Conférence des Présidents apporte une contribution afin de sensibiliser les institutions européennes des attentes de leurs populations dans plusieurs domaines.

1-3 octobre : Un Colloque international sur le numérique dans les Outre-mer est organisé à l'Université de La Réunion

L'Université de La Réunion, l'Université de Mayotte et l'Université Paris-Saclay ont organisé un colloque international intitulé « *Le numérique et les Outre-mer de l'Union européenne : regards croisés sur les enjeux du numérique à La Réunion et à Mayotte* ».

Cet événement organisé sous le haut patronage du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et de la Région Réunion a réuni une quarantaine d'intervenants de haut niveau, dont 25 extérieurs venant de France métropolitaine, d'Outre-mer, des Canaries et des Açores.

Avec la participation de la Région Réunion, représentée par Normane OMARJEE, vice-président délégué au désenclavement aérien, maritime et numérique, ce colloque a permis d'établir un état des lieux et dresser des perspectives sur le développement numérique dans les territoires ultramarins, avec un focus particulier sur La Réunion et Mayotte.

2 octobre : La Région Réunion participe au débat sur l'avenir de la politique de cohésion au Parlement européen dans le cadre de l'initiative « EuRegions4cohesion » initiée par plus de 130 régions européennes pour la défendre les régions et de leurs acteurs sur le « Post 2027 »

Le Conseil régional de La Réunion fait partie des 138 régions signataires, dont l'ensemble des Régions ultrapériphériques, d'un plaidoyer pour réaffirmer toute la place que doivent tenir les régions au sein de la principale politique de solidarité de l'Union européenne, une politique indissociable du projet européen lui-même.

Wilfrid BERTILE, conseiller régional en charge des affaires européennes, des relations internationales et du codéveloppement a participé à un débat au Parlement européen sur l'avenir de la politique de cohésion, organisé avec le soutien de Younous OMARJEE, Vice-Président du Parlement européen, et notamment en charge des régions ultrapériphériques.

Cet appel à l'action a visé à garantir un budget solide pour la future politique de cohésion, en mettant les régions au centre, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre. En effet, la politique de cohésion est la principale politique d'investissement territorial à long terme contribuant au processus d'intégration européenne.





De gauche à droite: Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional en charge de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la transition énergétique, Younous OMARJEE, Vice-président du Parlement européen

2 au 4 octobre : 52^{ème} Assemblée générale de la CRPM à GOZO (Malte)

La 52^{ème} Assemblée générale de la CRPM s'est tenue du 2 au 4 octobre à Gozo, à Malte. La Région Réunion y était représentée par Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional en charge de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la transition énergétique.

Un temps fort de l'évènement a été marqué par l'élection du Président de la CRPM, Filip REINHAG avec lequel les représentants des RUP se sont réunis, ainsi qu'avec Younous OMARJEE, Vice-Président du Parlement européen. La plénière de la Commission des îles et l'adoption de la déclaration sur le tourisme durable. Une autre session a mis en lumière les enjeux spécifiques des territoires insulaires en organisant notamment un atelier ayant pour thème « *assurer l'égalité des chances tout en améliorant le développement durable des communautés insulaires* ». En tant qu'intervenant, Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT a partagé l'expérience de La Réunion en matière de tourisme durable et de transition énergétique.

3 octobre 2024 : Adoption par la Commission européenne du rapport de bilan de la stratégie relative à l'ultrapériphérie

Le rapport présente les progrès réalisés par la Commission dans la mise en œuvre de la stratégie 2022 pour les régions ultrapériphériques, en collaboration avec les régions et les États membres concernés. Il montre que la Commission a pris en compte les spécificités

des régions ultrapériphériques dans les propositions législatives, les initiatives politiques et les programmes, couvrant l'ensemble des politiques de l'UE, allant de la politique de cohésion à la politique sociale et à l'emploi, la connectivité numérique, l'agriculture, la pêche, les aides d'État, le climat, l'environnement, le commerce, etc.

La Commission a également créé des opportunités spécifiques pour les régions ultrapériphériques dans le cadre de divers programmes de l'UE visant à soutenir la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le tourisme côtier, les actions en faveur de la jeunesse ou la culture. En outre, la Commission a mis au point un outil de conseil spécifique pour soutenir ces régions, ainsi que des ateliers sur les programmes compétitifs de l'UE.

8 octobre 2024 : Contribution de la Conférence des Présidents des RUP à la consultation sur les aides d'État pour l'aviation dans les RUP

La Conférence contribue au débat ouvert par la Commission européenne sur les lignes directrices des aides d'État au secteur de l'aviation dans un contexte marqué notamment par la décarbonation de ce secteur.

Les aéroports des régions ultrapériphériques jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et territoriale, en répondant aux besoins de la population locale lorsqu'elle se déplace

pour des raisons professionnelles, éducatives, sanitaires ou familiales. Les impacts du paquet législatif « ajustement à l'objectif 55 » nécessitent toujours d'être évalués dans le cas des RUP en raison de leur extrême dépendance au secteur de l'aérien et du risque d'augmentation des coûts pour les usagers, principalement de leurs populations placées en situation de vulnérabilités (ménages précaires, pauvreté, chômage, manque d'opportunités pour les jeunes, etc.).

Ces particularités placent les RUP dans une situation de concurrence qui diffère largement de celle qui caractérise, en règle générale, le continent européen. Le cadre de concurrence des lignes directrices « aviation » est essentiel pour les RUP qui ne disposent pas d'autre alternative de transport dans leurs échanges. Alors que le transport terrestre et ferroviaire est soutenu par l'UE dans le cadre des réseaux transeuropéens (MIE-Transport), les RUP se voient ainsi doublement pénalisées si les orientations sur les aides d'État aux aéroports et aux compagnies aériennes ne s'adaptent pas à leurs réalités. Lorsqu'il n'y a aucune alternative au transport aérien, alors il importe de nuancer la portée du contrôle exercé par la Commission européenne sur les aides d'État et envisager une appréciation des aides qui soit dûment proportionnée pour les RUP.

Les contraintes résultant du manque d'accessibilité des RUP constituent des entraves permanentes fortes au principe de libre circulation des personnes, des biens et des services. Elles sont un obstacle notamment au déplacement des jeunes, de la main d'œuvre et occasionnent également des coûts additionnels d'acheminement des biens avec le continent européen.

La Conférence des Présidents des RUP demande des mesures spécifiques notamment pour :

- Compenser les surcoûts permanents (carburant, maintenance) liés à l'éloignement et à l'insularité ;
- Maintenir les vols essentiels malgré leur non-rentabilité, cruciaux pour la cohésion territoriale (santé, éducation) ;
- Augmenter les intensités d'aides pour les aéroports, indépendamment de leur taille ou du trafic.
- Exclure les RUP des critères de rentabilité basés sur le nombre de passagers ;

- Supprimer le plafond de 50 % pour les redevances aéroportuaires ;
- Élargir les aides au démarrage de lignes existantes (ex : liaisons inter-îles).

9 octobre 2024 : Atelier sur la mise en œuvre de la stratégie RUP dans le cadre de la Semaine des Régions et des Villes à Bruxelles

Wilfrid BERTILE, Conseiller régional en charge des Affaires européennes, de la coopération régionale et du codéveloppement, a participé à l'édition 2024 de la « Semaine européenne des Villes et des Régions européennes » organisée par la Commission européenne et le Comité des Régions. Dans le prolongement de l'adoption par la Commission européenne du rapport de bilan de la stratégie européenne de l'ultrapériphérie le 3 octobre, le débat a porté sur la mise en œuvre de la communication de 2022 intitulée « *Donner la priorité aux citoyens, garantir une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques* ».

Aux côtés des représentants des autorités du Portugal et de la Région des Canaries, Wilfrid BERTILE a insisté sur les questions de fracture territoriale. S'agissant de l'avenir, il a mis en exergue quelques défis essentiels tels que l'emploi et les compétences, les connectivités et l'insertion régionale.



9 octobre 2024 : Cérémonie REGIOSTARS à Bruxelles

Elisa FERREIRA, commissaire à la cohésion et aux réformes, et Vasco Alves CORDEIRO, président du Comité européen des régions, ont annoncé les lauréats du REGIOSTARS 2024. Nos Félicitations s'adressent :

- Au lauréat « Biogreenfinery », plateforme innovante dans le domaine de la production de carburants alternatifs et qui contribuent à la transition énergétique des îles Canaries.
- Au finaliste « Aérogare bioclimatique Roland Garros » qui renforce ses engagements environnementaux, consolide sa position de hub européen dans l'océan Indien.

15 octobre : Groupe de travail RUP-États-Commission

La réunion du Groupe de travail des Régions ultrapériphériques (RUP) du 15 octobre 2024 a permis de dresser un bilan concret des avancées et des enjeux stratégiques pour ces territoires. Cette rencontre a notamment été l'occasion d'un échange sur le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie RUP adopté le 3 octobre dernier. Des données sociaux-économiques clefs sur les RUP ont par ailleurs été élaborées à partir du 9^{ème} rapport sur la cohésion et ont fait l'objet d'une présentation aux membres du groupe de travail tripartite.

De gauche à droite : Paula DUARTE GASPAS, Chef de l'Unité RUP au sein de la DG Regio, Wilfrid BERTILE, conseiller régional, Monica HENCSEY, directrice du Budget, de la communication et des affaires régionales au sein de la DG Regio et Jean-Louis HOAREAU, directeur de projet à l'aéroport de La Réunion Roland Garros



25-26 octobre : 20^{ème} Congrès des Régions de France sur « Europe : l'heure des régions ? » à Strasbourg

La présidente Huguette BELLO a participé, en session plénière, à une table ronde intitulée « L'avenir de l'UE passe par les Régions ». Aux côtés de Younous OMARJEE, vice-président du Parlement européen, de Mathieu MORI, secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, et de François BONNEAU, président de la région Centre-Val de Loire. Elle a été invitée à présenter les atouts des Régions Ultrapériphériques pour l'Union Européenne.

Également, la présidente Huguette BELLO a présidé un atelier dédié aux Régions Ultrapériphériques françaises et à la coopération régionale. Cet échange a réuni Ary CHALUS, président de la région Guadeloupe, Ben Issa OUSSENI, président du conseil départemental de Mayotte, Patricia TELLE, vice-présidente de la collectivité territoriale de Martinique, ainsi que Thibault LECHAT VEGA, vice-président de la collectivité territoriale de Guyane. Monika HENCSEY, cheffe de l'unité RUP à la DG REGIO, était également présente. L'intégration des Régions Ultrapériphériques dans leur environnement régional demeure un enjeu central.



3^{ème} SEMESTRE : Novembre 2024 - Avril 2025

25 novembre 2024 : Conclusions du Conseil de l'UE sur «Fournir des perspectives globales aux jeunes vivant dans les zones rurales et éloignées»

Ces conclusions du Conseil de l'UE mentionnent explicitement les régions ultrapériphériques dans le contexte des défis auxquels sont confrontés les jeunes dans les zones éloignées : « Il convient de tenir compte dans ce contexte des spécificités des régions ultrapériphériques, étant donné que leur position insulaire et leur isolement ont souvent tendance à amplifier l'écart entre zones urbaines et zones rurales ».

« Bien que l'Union européenne accorde une attention diversifiée et très étendue aux jeunes, la plupart des politiques ciblant les jeunes ne mettent manifestement pas suffisamment l'accent sur les aspects ruraux et les politiques rurales ne parviennent pas toujours à répondre aux besoins et à la situation spécifiques des jeunes vivant dans des zones rurales, éloignées, périphériques, moins développées et ultrapériphériques ».

28 novembre 2024 : Groupe de travail RUP-États-Commission

Le Groupe de travail des Régions Ultrapériphériques (RUP) s'est réuni pour discuter de plusieurs initiatives importantes concernant ces territoires.

Points clés abordés :

- Confirmation du nouveau Collège des Commissaires, avec un intérêt marqué pour les enjeux des RUP ;
- Présentation des résultats de l'outil de conseil aux RUP, un projet pilote ayant fourni 23 services de conseil sur 57 demandes reçues ;
- Étude du Centre commun de recherche (CCR) sur le potentiel des énergies renouvelables dans les RUP, couvrant l'onshore et l'offshore ;
- Discussion sur l'Initiative Européenne Urbaine (EUI) et ses activités de renforcement des capacités pour les villes des RUP ;
- Présentation du programme Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE) pour améliorer la connectivité numérique des RUP.

10 décembre 2024 : Approbation du projet REMOTE (Restructuration des modèles énergétiques pour les territoires ultramarins) dans le cadre du programme Interreg Europe pour la période 2021-2027

Dans le cadre du troisième appel à projets du programme Interreg Europe pour la période 2021-2027, le projet porté par la Région Réunion de constitution d'une plateforme collaborative sur les énergies renouvelables a été adopté. Ce projet vise à développer une plateforme d'énergies renouvelables pour les Régions Ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne. L'objectif principal de REMOTE est de restructurer les modèles énergétiques dans les territoires ultrapériphériques en développant une plateforme dédiée aux énergies renouvelables. Ce projet s'inscrit dans la catégorie « Green » du programme Interreg Europe, qui concerne l'environnement et la transition écologique.

Le projet REMOTE, d'une durée de quatre années, s'appuie sur la coopération entre régions européennes pour :

- Partager les bonnes pratiques en matière d'énergies renouvelables ;
- Élaborer des solutions innovantes adaptées aux contraintes des territoires ultramarins ;
- Améliorer l'efficacité des politiques publiques dans le domaine de la transition énergétique.

Le budget du projet REMOTE s'élève à 1,78 millions d'euros.



21 janvier 2025 : Rencontre de la Conférence des Présidents des RUP avec les députés européens à Strasbourg en présence de Antonio COSTA, de Roberta METSOLA, de Younous OMARJEE, et de Raffaele FITTO

Cette rencontre a constitué un événement de tout premier ordre pour les RUP puisqu'elle a été marquée par la présence de Antonio COSTA, Président du Conseil européen, Roberta METSOLA, Présidente du Parlement européen, Younous OMARJEE, Vice-Président du Parlement européen en charge des RUP, et Raffaele FITTO, Vice-Président exécutif de la Commission européenne chargé de la Cohésion et des Réformes.

Les présidents des RUP ont souligné les défis auxquels leurs territoires sont confrontés. Les députés européens qui ont participé à ces échanges ont tous exprimé, toutes tendances politiques confondues, la place singulière des RUP, leur importance stratégique pour l'Europe et la nécessité de se mobiliser pour sauvegarder la politique régionale. Cette convergence est précieuse pour les RUP. La rencontre des Présidents des Régions Ultrapériphériques avec les parlementaires eu-

ropéens a permis de définir ainsi des orientations prioritaires pour la défense d'une politique de cohésion forte : un budget fort maintenu à son niveau actuel, une gouvernance qui privilégie l'approche régionale dans le cas des RUP et des instruments plus réactifs et plus efficaces qui s'appuient sur l'article 349 du Traité de l'Union.



Raffaele FITTO, Vice-président exécutif de la Commission pour la cohésion et les réformes et Huguette BELLO, Présidente du Conseil régional de La Réunion



De gauche à droite :

1ère Ligne :

Ben ISSA OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte, Younous OMARJEE, Vice-président du Parlement européen, Antonio COSTA, Président du Conseil européen, Roberta METSOLA, Présidente du Parlement européen, Raffaele FITTO, Vice-président exécutif de la Commission pour la cohésion et les réformes, Huguette BELLO, Présidente du Conseil régional de La Réunion, Ary CHALUS, Président du Conseil régional de la Guadeloupe.

2ème ligne :

Fernanda CARDOSO, Directrice générale des Affaires européennes, Artur LIMA, Vice-président du Gouvernement régional des Açores, Louis MUSSINGTON, président de la collectivité de Saint-Martin, Marie-Luce PENCHARD, Vice-présidente du Conseil régional de la Guadeloupe, Fernando CLAVIJOBATLLE, Président du gouvernement régional des Canaries, Serge LETCHIMY, Président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale de la Martinique, Thibault LECHAT-VEGA, Vice-président de la collectivité territoriale de la Guyane, Olivier JACOB, Directeur général de la DGOM.

17 février 2025 : Contribution des Régions Ultrapériphériques au Pacte européen pour les océans

La Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques (RUP) a adopté une contribution à la consultation publique sur le Pacte européen pour les océans, soulignant l'importance cruciale de prendre en compte la situation maritime unique des RUP dans ce futur cadre.

Points clés de la contribution :

- Reconnaissance de l'importance des RUP : Les RUP représentent 10% de la zone économique exclusive de l'UE, avec une vaste zone d'environ 2,5 millions de km² répartie dans l'Atlantique, la mer des Caraïbes et l'océan Indien.
- Appel à une meilleure prise en compte : La Conférence insiste sur la nécessité d'accorder une place particulière aux RUP dans le Pacte, en raison de leurs atouts maritimes immenses et de leur positionnement géostratégique unique.
- Donner plus de visibilité aux RUP dans le Pacte, avec des moyens adaptés aux défis de protection des écosystèmes et de compétitivité des professionnels de la mer
- Reconnaître et valoriser la position stratégique de Mayotte et La Réunion dans l'océan Indien
- Dynamiser la coopération régionale
- Accompagner le Pacte d'une feuille de route spécifique pour les RUP

La Conférence des Présidents des RUP souligne l'importance de prendre en compte les spécificités de leurs régions, conformément à l'article 349 du TFUE, pour élaborer des solutions sur-mesure et adaptées dans le cadre du futur Pacte européen pour les océans.

Le 19 février 2025 : La Commission adopte la communication sur une vision pour l'agriculture et l'alimentation, une feuille de route ambitieuse sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation en Europe

Les spécificités des régions ultrapériphériques et l'importance du programme POSEI pour soutenir leurs agriculteurs sont toutes deux mentionnées dans la communication de la Commission européenne. La communication

se réfère à l'évaluation en cours du POSEI et de la manière dont elle alimentera la réflexion visant à garantir que le POSEI puisse assurer l'avenir à long terme du secteur agricole dans les régions ultrapériphériques.

« Les régions ultrapériphériques présentent des spécificités qui nécessitent un soutien spécifique et ciblé. La Commission confirme l'importance du programme POSEI pour soutenir les agriculteurs des régions ultrapériphériques. Les résultats de l'évaluation en cours alimenteront la réflexion sur la manière de garantir que le programme POSEI puisse assurer l'avenir à long terme du secteur agricole dans les régions ultrapériphériques, en contribuant davantage à leur sécurité et à leur souveraineté alimentaire, à leur compétitivité et à leur résilience ».



6 mars : Groupe de travail RUP-États-Commission

Le groupe de travail, réunissant la Commission européenne, les délégations des autorités espagnoles, françaises et portugaises, ainsi que l'ensemble des Régions ultrapériphériques, a consacré ses travaux sur le futur pacte européen pour les océans, la révision des lignes directrices des aides d'Etat relatives aux infrastructures aéroportuaires et aux compagnies aériennes, ainsi que l'instrument interrégional d'innovation.

INFO FLASH

L'outil de conseil de la Commission européenne dédié aux Régions ultrapériphériques

Dans la communication de 2022 intitulée « Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union », la Commission européenne s'est engagée à déployer un outil de conseil pour aider les régions ultrapériphériques à élaborer leurs plans de développement régional, leurs réformes et leurs programmes d'investissement, à créer des synergies entre les possibilités offertes par les fonds et les programmes de l'UE et à améliorer leur capacité administrative.

Grâce à cet outil de conseil déployé en 2024, les organisations publiques et privées telles que les autorités régionales et les opérateurs économiques - en particulier les PME - basées dans les régions ultrapériphériques ont sollicité des services de conseil individualisés et sur mesure afin d'accroître leur capacité, leur connaissance et leur accès aux programmes, instruments et outils de l'UE. Au total 23 projets ont bénéficié de 405 journées d'expertise, en coordination avec le cabinet conseil ECO-RYS, tous secteurs confondus.

Association de la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphérique

Par décision en date du 26 novembre 2020, la Conférence des Présidents des RUP a entériné la création d'une association (de droit français - loi 1901) afin de doter l'organisation de la personnalité juridique et d'un budget commun à ses membres. Lors de cette assemblée constitutive, ont été signés des statuts et un règlement intérieur.

En 2024, une assemblée générale ordinaire s'est tenue. Parmi les résolutions adoptées, le budget annuel de l'association ainsi que la modification du bureau. La composition du bureau de l'association est désormais la suivante : Président (Région Réunion), trésorier (Région Guadeloupe), secrétaire (région des Canaries).







Présidence de la Conférence
des Régions ultrapériphériques | La Réunion
2023/25



PRÉSIDENTE RÉUNIONNAISE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

BILAN D'ACTIVITÉ
NOVEMBRE 2023 - AVRIL 2025